



Reconnaissance d un 2ème enft suite à refus pour le 1er????

Par **janetvanderk**, le **31/01/2015** à **06:29**

Bonjour,

mon ex, un camerounais, avait reconnu ma fille mais je me suis aperçue qu'il profitait de moi. Il s'est donc vu refuser le titre de séjour vie privée vie familiale et est en attente de passer au tribunal administratif. Aujourd'hui une autre femme est enceinte de lui peut-il encore demander des papiers avec ce deuxième bébé alors qu'il n'a pas été régularisé avec le premier ? je précise qu'il est dans un autre département. Les préfectures communiquent-elles entre elles au sujet de ces personnes ? s'il a ses papiers de ce côté-là, il va me rire au nez. merci d'avance de vos réponses

Par **aguesseau**, le **31/01/2015** à **10:37**

bjr,

tout à fait, il peut reconnaître autant d'enfant qu'il voudra tant qu'il trouvera des femmes pour lui faire des enfants.

mais il faut que le demandeur d'un titre de séjour parent d'enfant français participe à l'entretien et à l'éducation de son enfant.

cette femme enceinte est peut-être d'accord pour que cet homme obtienne un titre de séjour.
cdt